



Quoi de neuf à Chantesse ?

Journal communal - juin 2019 - N°37

- 2 De nous à vous**
- 5 Conseil municipal**
- 12 Intercommunale**
- 13 Citoyens**
- 16 Associations**

Édito

Un peu de retard pour la parution du journal communal de la fin du 1^{er} semestre...

Il faut dire que ce début d'année ne nous a pas épargné en émotion, tristesse et colère dû en grande partie aux caprices de la météo. Nous déplorons de nombreux dégâts sur notre commune, toits, voitures, arbres, lignes électriques, plus de 600 noyers tombés à terre... À plusieurs reprises, nous avons subi des rafales de vent, de la pluie, de la grêle comme jamais vu de mémoire d'anciens du village ! Je remercie toutes les personnes qui ont participé au dégagement des routes et des chemins ainsi qu'aux membres du comité des

fêtes pour leur réactivité lors du repas champêtre pour mettre tous les participants à l'abri, en évitant ainsi une catastrophe.

Les travaux prévus suivent leur cours. La réfection de la place de l'église a été terminée juste avant la commémoration du 8 Mai 1945 ; mais aussi l'espace Sports et Loisirs accessible à tous ; la pose de coupoles fleuries pour l'embellissement et de jardinières au sol pour la sécurité du parking aux abords de la mairie. Un abribus et un éclairage pour l'arrêt situé au carrefour de la RD1092 et du chemin de la Bourgeat seront réalisés d'ici la fin de l'année, financés par Le Département et le SÉDI.

Je souhaitais mettre en avant deux auto-entrepreneurs nouvellement installés sur la commune, proposant pour l'un une activité culturelle, pour l'autre une activité de restauration. J'espère que leur article ci-après captera toute votre attention, je leurs adresse tous mes souhaits de réussite.

Bonne rentrée à tous !

Isabelle Oriol



Bonne retraite Brigitte

Isabelle Oriol, Maire de Chantesse et Nicole Di Maria, Présidente du syndicat scolaire intercommunal des 5 communes ont remercié chaleureusement Brigitte Piasco qui, employée par les 2 structures, a œuvré durant 23 années auprès des enfants du regroupement et à l'entretien des locaux de la commune de Chantesse.

À la veille de la fin de son activité, le 28 mai, un pot de départ était organisé sous le préau de l'école pour lui souhaiter une bonne retraite, bien méritée.

Brigitte, quelque peu émue, a aussi reçu quelques présents, accolades, embrassades et autres recommandations utiles pour qu'elle pense à bien s'occuper comme il est de circonstances de le faire. Mais nul doute qu'elle trouvera, comme la plupart des retraités, à remplir copieusement son agenda d'activités diverses et variées !



Cours de piano et chant



Laurène WAGNER, professeur depuis 10 ans, est heureuse de vous proposer des cours de piano et chant pour tous niveaux et tous âges avec programme personnalisé selon le niveau d'apprentissage afin de vous orienter vers des styles musicaux qui vous plaisent et des séances d'éveil musical de 3 à 8 ans. Lors de ces dernières : créations sonores, développement de l'oreille par l'appropriation d'œuvres, interprétation de chansons, rythmiques corporelles seront au programme.

Horaires des cours : 16h45 - 20h30 lundi, mardi, jeudi, vendredi.

Possibilité éventuelle le samedi matin.

Tél. 06 84 18 82 98 - Mail : laurene.wagner@free.fr

Mairie de Chantesse

☎ 04 76 64 73 94

Horaires d'ouverture

Mardi 14h à 19h
Vendredi 9h30 à 13h
Samedi 9h à 12h (semaines paires)

Permanences des élu(e)s sur rendez-vous

Adresse électronique : mairie.chantesse@wanadoo.fr

Site Internet : www.chantesse.fr

Numéros utiles

SAMU ☎ 15
Police ☎ 17
Pompiers ☎ 18
Appel d'urgence européen ☎ 112
SOS Médecins ☎ 08 03 06 70 00
Déchèterie de Vinay ☎ 04 76 36 79 29
Déchèterie de Saint Sauveur ☎ 04 76 38 66 03

Travaux bruyants

Selon l'arrêté préfectoral du 3 avril 1990, les travaux bruyants de bricolage ou de jardinage ne peuvent être effectués qu'aux heures suivantes :

- jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,
- le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- le dimanche et jours fériés : de 10h à 12h.

Pizzas chantessoises

Pizzas chantessoises vous accueillent du lundi au samedi de 18h30 à 21h30, 913 route de Cras.

Nous vous proposons des pizzas, piadines et boissons à emporter. Mise à disposition de tables et chaises pour une consommation sur place.

Nous travaillons en grande majorité des produits frais et locaux.

Pour connaître nos actualités, rendez-vous sur notre page Facebook : pizzas chantessoises.

Pour tout renseignement, contactez nous au 06 85 25 18 07

Nos fournisseurs locaux

- Didier Julian : volailles
- Pisciculture Paol : poissons
- Le Petit Barru : fromages de chèvre et œufs
- Brasserie « La Furieuse » : bières
- Production familiale : noix
- Ferme de Pont Gros : porc
- Ferme des Prés du Bourg : fromages de vache

Informations Sictom

Horaires d'ouverture de la déchèterie de Vinay

- Le lundi, le mercredi et le jeudi : 13h30 à 18h00
- Le mardi et le vendredi : 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
- Le samedi : 9h00 à 18h00

Horaires d'ouverture de la déchèterie de Saint Sauveur

- Du lundi au vendredi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 18h00
- Le samedi : 9h00 à 18h00

État civil

Naissance

Mathias PERRIN
le 03/05/2019

Adam KRAWAZYK
le 13/05/2019

Dario DUCOTTE
le 24/05/2019

Léonie BONIN
le 21/06/2019

Chris DUNIAUD
le 25/06/2019

Décès

Denise BONNETON
le 28/01/2019

Agnès LE DEUFF
le 19/03/2019

Daniel THIBAUD
le 31/03/2019

PACS

Julien BERTOUX
Céline LACROIX
le 09/03/2019



Un sursis pour notre tilleul ?

Est-il encore possible de sauver notre tilleul, figure emblématique qui vit depuis au moins 200 ans (et peut être même bien plus) sur la place de l'église de notre village ?

Depuis quelques mois, il fait l'objet d'une polémique au sein de la commune. Certains souhaitent l'abattre sans autre forme de procès, arguant qu'il présente une dangerosité pour le public et d'autres, auxquels j'appartiens, souhaitent le laisser vivre aussi longtemps que possible et pense que l'abattage n'est pas encore d'actualité pour lui.

Lors d'une réunion publique organisée par la municipalité qui a réuni principalement les partisans du « pour le maintenir en vie », un expert nous a affirmé que cet arbre majestueux est malade et très affaibli et que ce constat peut être établi en raison que ses branches sont courtes et sont peu fournies... cela ne l'empêche pourtant pas d'avoir une floraison

dense et odorante à la fin du printemps, ses grappes de fleurs embaument la place et attirent de nombreuses abeilles qui viennent butiner, perpétuant ainsi leur travail de pollinisation et récolter du pollen pour fabriquer leur précieux miell. Son tronc est creux... c'est une certitude, la mémoire des Chantessois, véhiculé de générations en générations, nous indique même qu'il s'est refermé depuis la fin du siècle dernier car cet état était déjà constaté et même apprécié par les enfants du village qui passaient à travers son tronc pour y jouer... à la fin du 19^e siècle !

J'ai vu il y a peu, au cours d'une promenade estivale, un autre tilleul très âgé, un peu plus majestueux que le nôtre, mais guère plus. Dans sa commune, Saint Martin en Vercors, il est honoré et une plaque indique même sur son tronc qu'il a été planté en 1597 sous les ordres de Sully... là bas, les habitants l'ont pleinement intégré à leur patrimoine communal afin de respecter l'héritage de notre histoire... alors pourquoi pas à Chantesse ?



Photo du tilleul de la place de l'église de Chantesse prise le samedi 15 juin 2019 après la tempête de grêle qui a causé énormément de dégâts dans la commune.

Parlons de sa potentielle dangerosité pour les usagers de la place de l'église. Par ces temps où les conditions climatiques sont parfois meurtrières, violentes tempêtes de vent, chutes de grêle comme jamais vues. Ces dernières semaines, de nombreux arbres sont tombés à Chantesse et dans le secteur avoisinant, au grand désespoir notamment des nuciculteurs largement impactés, parfois sur les routes... notre tilleul lui a résisté, il n'a pas fléchi !

Malgré un vote en conseil municipal qui l'a condamné à l'abattage et ce dès que le moment sera plus propice, sans doute à l'automne...

... J'en appelle au bon sens pour tenter de le sauver.

En effet, il serait tout à fait possible d'installer un périmètre de « sécurité » autour de son tronc, le banc qui est placé juste en dessous va être déplacé et ses branches pourraient être taillées régulièrement avec soin par un professionnel expérimenté, au cours d'une intervention organisée en toute sûreté.



Plaque apposée sur le tronc du tilleul de la place centrale du village de Saint Martin en Vercors (26)



Si vous partagez mon avis, mobilisez vous pour donner quelques années, peut être même quelques décennies de sursis à cet arbre « remarquable » (même s'il n'est pas reconnu officiellement comme tel), car il pourrait, moyennant assez peu d'investissements, être maintenu en vie tant qu'il en aura !

Il suffit de vous manifester auprès de moi pour faire connaître votre opinion, par tout moyen à votre convenance, un petit mot dans ma boîte aux lettres ou un mail, par exemple. : nathalie.bessoud@wanadoo.fr

Je me chargerai de faire remonter vos marques de soutien auprès des élus. Je remercie ceux qui ont bien voulu me lire.

Nathalie Bessoud

Conseil municipal du mercredi 5 décembre 2018

Délibération réimputation budgétaire subventions sur actif non amortissable

Le Maire informe le conseil municipal que la trésorerie de Vinay demande à la commune de Chantesse de réattribuer de façon correcte les articles comptables correspondants aux subventions non amortissables de la commune. Ces subventions ont en effet été imputées sur l'article 132 (subventions amortissables) et doivent être réimputées sur l'article 131 (subventions non amortissables).

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la réimputation budgétaire proposée par Madame le Maire,

AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour mettre en place cette réimputation.

Délibération sur réduction du chapitre 001 du budget 2018

Le Maire informe le conseil municipal que la trésorerie de Vinay demande à la commune de Chantesse de rectifier le chapitre 001 sur le budget 2018 au vu du transfert du chapitre 001 au chapitre 1068 (affectation du résultat) de la somme de 53 784,25 €. Le chapitre 001 est donc réduit à un montant de 60 131,50 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la correction du chapitre 001 sur le budget 2018

AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour mettre en place cette correction.

Délibération sur l'approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Dans un premier temps, le Maire informe le conseil municipal que la communauté de commune (SMVIC) dispose de la compétence « action sociale d'intérêt communale » dans le cadre de laquelle le conseil communautaire a reconnu l'intérêt communautaire du multi accueil associatif de Montaud par délibération n° 17252 en date du 19 décembre 2017.

Dans un second temps, le Maire informe le conseil municipal qu'en application des lois, la communauté de communes est devenue compétente en matière de gestion des milieux aquatiques et de

prévention des inondations le 1^{er} janvier 2018. De plus, le Maire informe que dans le cadre des deux compétences citées ci-dessus, la communauté de communes a reconnu le multi accueil associatif de Montaud d'intérêt communautaire et que la loi NOTRE dispose qu'au 1^{er} janvier 2018, la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) devient une compétence obligatoire des EPCI. Enfin, le Maire informe qu'au vu de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, le rapport est définitivement approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux (2/3 des communes représentant la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les 2/3 de la population) dans un délai de 3 mois à compter de sa notification par le président de la communauté de communes. Aussi compte tenu de ladite notification en date du 14 novembre 2018, le maire propose au conseil municipal de délibérer pour approuver le rapport du CLECT 2018.

Le conseil municipal, à la majorité,

APPROUVE le rapport du CLECT approuvant le montant des charges transférées au titre de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations et du transfert du multi accueil associatif de Montaud,

CHARGE le Maire de transmettre cette délibération à Saint Marcellin Vercors Isère Communauté

7 voix Pour, 2 Abstentions

Délibérations poste secrétaire de mairie

Objet : poste d'adjoint administratif

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment son article 3, 1°, considérant, la charge de travail du poste d'adjoint administratif ; à compter du 1^{er} janvier 2019, Madame le Maire propose de supprimer le poste d'adjoint administratif à raison de 15 heures par semaine. Madame le Maire propose de créer le poste d'adjoint administratif à raison de 20 heures par semaine.

Le conseil municipal,

APPROUVE la suppression du poste d'adjoint administratif à raison de 15 heures par semaine,

APPROUVE la création du poste d'adjoint administratif à raison de 20 heures par semaine.

AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour mettre en place les décisions prises pour ce poste, à compter du 1^{er} janvier 2019.

4 voix Pour (dont celle du maire), 4 voix Contre, 1 Abstention

Objet : contrat titularisation BRISET Patricia

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3, 1°,

Considérant, que le contrat à durée déterminée de Madame Patricia BRISET arrive à échéance le 2 janvier 2019 ; Madame le Maire propose d'établir avec Madame Patricia BRISET un contrat d'un an en tant que stagiaire en vue de titularisation dans la fonction publique territoriale sur le poste créer d'adjoint administratif (délibération 2018/29).

Le conseil municipal,

APPROUVE d'établir avec Madame Patricia BRISET un contrat d'un an en tant que stagiaire en vue de titularisation dans la fonction publique territoriale sur le poste créer d'adjoint administratif.

AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour mettre en place le contrat de titularisation.

6 voix Pour, 3 Abstentions

Objet : changement des heures d'ouverture de la mairie

Madame le Maire propose au conseil municipal que la mairie soit ouverte au public un samedi sur deux au lieu de tous les samedis.

Le conseil municipal,

APPROUVE le changement des heures d'ouverture de la mairie, soit un samedi sur deux, à compter du 1^{er} janvier 2019.

5 voix Pour, 4 voix Contre

Conseil municipal du lundi 17 décembre 2018

Projet de construction de la nouvelle école de Chantesse et la requalification des espaces publics attenants

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée les étapes du projet de l'école :

- Phase de diagnostic, présentée et validée en conseil municipal, le 19 mars 2018.
- Avant projet sommaire, présenté et validé en conseil municipal, le 3 octobre 2018.
- Avant projet définitif, présenté au comité de pilotage puis aux élus en novembre 2018.

Le coût estimatif du projet global s'élève à 1 091 297 € HT.

- Bâtiment : 672 294 €
- Cour de récréation : 77 614 €
- Parvis et abords de l'école : 287 754 €
- Abords salle Chantessa : 53 635 €

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

APPROUVE l'avant projet définitif.

AUTORISE Madame le Maire à demander une subvention auprès du département de l'Isère, territoire Sud Grésivaudan pour ce projet.

AUTORISE Madame le Maire à demander une subvention auprès de la région Auvergne Rhône-Alpes pour ce projet.

AUTORISE Madame le Maire à demander une subvention auprès de l'État (DETR) pour ce projet.

AUTORISE Madame le Maire à déposer un permis de construire pour ce projet.

AUTORISE Madame le Maire à obtenir toutes les informations nécessaires pour établir un prêt pour financer ce projet.

Conseil municipal du mercredi 6 février 2019

Délibération participation aux frais du centre médico-scolaire de Saint Marcellin

Madame le Maire informe l'assemblée que la commune de Saint Marcellin sollicite une participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de Saint Marcellin pour l'année scolaire 2018-2019.

Cette participation concerne les enfants de Chantesse inscrits au centre médico-scolaire pour les visites médicales scolaires soit : 21 élèves x 0,54 € = 11,34 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la participation aux frais du centre médico-scolaire de St Marcellin

AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour mettre en place cette participation.

Délibération augmentation annuelle des loyers communaux

Madame le Maire propose à l'assemblée d'augmenter le loyer mensuel des logements communaux en 2019 suivant la variation de l'indice de référence des loyers.

- Appartement de l'école (Bravo Roman Antonino) au 1^{er} juillet 2019 (indice de référence du 2^e trimestre 2019)
- Appartement de la mairie (Dunaud Nicolas) au 1^{er} juillet 2019 (indice de référence du 2^e trimestre 2019)

• Maison Panissiat (Beuche André) au 1^{er} décembre 2019 (indice de référence du 3^e trimestre 2019)

• Appartement de la cure (Captin-Philibert Eddy) au 1^{er} février 2020 (indice de référence du 4^e trimestre 2019).

Le conseil municipal, après délibération, à la majorité,

ACCEPTE cette proposition

AUTORISE Madame le Maire à effectuer les tâches nécessaires pour mettre en place cette augmentation.

1 voix contre

Délibération subvention pour le voyage scolaire de l'école de Chantesse

Madame le Maire informe l'assemblée d'une demande de subvention pour le voyage scolaire de la classe de Chantesse formulée par les élèves.

Cette subvention concerne 6 élèves habitants Chantesse, à raison de 30 € par élève, soit 180 €.

Le conseil municipal, après délibération,

ACCEPTE le paiement de cette subvention

DÉCIDE d'octroyer un montant de 200 € pour la subvention du voyage scolaire de l'école de Chantesse.

AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour effectuer le versement de cette subvention

Proposition de services mutualisés de la communauté de communes de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté

Madame le Maire explique au conseil municipal que la communauté de communes de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté propose d'établir un déploiement des services mutualisés sur les points suivants :

- Accompagnement à la transition numérique (plateforme web sécurisée, sécurisation des données et accompagnement à la médiation numérique).
- Prise en charge des animaux errants.

Le conseil municipal discute de cette proposition et convient d'approfondir les recherches sur les finalités et les composants précis de cette mutualisation avant de prendre une décision.

Consultation sur le projet de SAGE

Le SAGE - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux - Bas Dauphiné Plaine de Valence, est la feuille de route pour la gestion des ressources en eau de notre territoire. Après plusieurs années de travail concerté sur les meilleures solutions économiques, sociales et environnementales, le projet de SAGE a été adopté le 18 décembre dernier par la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui réunit des élus, des usagers de l'eau et les services de l'État. Les dernières étapes de son élaboration sont la consultation des collectivités et des chambres

consulaires en application de l'article R.212-39 du code de l'environnement, puis une enquête publique suivra.

Le conseil municipal doit donc exprimer son avis sur le sujet.

Monsieur Stéphane BECHU se propose d'approfondir le sujet afin de le présenter à l'assemblée lors d'une prochaine séance.

Soutien à la résolution générale de l'AMF

Madame le Maire expose au conseil municipal que l'association des maires de France a présenté sa résolution générale du 101^e congrès des maires et présidents d'intercommunalités. Ce document solennel rassemble les préoccupations et les propositions des maires de France. Il constitue à la fois notre feuille de route de l'année à venir et le mandat pour la négociation que nous voulons ouvrir avec le Président de la République et le gouvernement. Aussi, afin de donner plus de force à ce document en vue de la négociation que l'AMF engagera avec l'État, l'AMF invite les communes à le mettre en débat lors d'un prochain conseil municipal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de soutenir la résolution générale de l'AMF

Participation au marché public du centre de gestion pour les assurances couvrant les risques statutaires

Le centre de gestion de l'Isère a souscrit, pour le compte de nombreuses collectivités du département, des contrats d'assurance les garantissant contre certains de leurs risques financiers découlant des règles statutaires (congé maladie, accident du travail, décès, etc.). Ces contrats arrivent à échéance le 31 décembre 2019.

Conformément à l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le centre de gestion va de nouveau lancer un marché public relatif à la mise en concurrence de ces contrats qui seront conclus à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une période de quatre ans.

Les employeurs territoriaux ont l'opportunité de se joindre à cette démarche

en confiant au centre de gestion le soin d'agir pour leur compte.

Le conseil municipal est favorable à cette démarche.

Questions diverses

Association de chasse de Chantesse :

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que lors du conseil municipal du 5 septembre 2018 avait été exposé une demande de la part de l'association de chasse de Chantesse pour le raccordement électrique de leur local. Le conseil municipal avait approuvé cette demande.

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'association de chasse de Chantesse a fait parvenir un devis des travaux pour le raccordement électrique du local qui s'élève à approximativement 4 000 €.

Le conseil municipal, après délibération (une abstention),

DÉCIDE de participer à ce raccordement à hauteur de 2 000 €.

AUTORISE Madame le Maire à effectuer les tâches nécessaires pour le versement de cette participation.

Forage Monsieur Bergerand Sylvain

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que Monsieur Bergeron Sylvain avait effectué une demande auprès de la DDT pour un forage afin de tirer de l'eau sur son terrain agricole en 2013. Cette demande avait été approuvée.

Madame le Maire informe le conseil municipal que la préfecture a envoyé en mairie une copie d'un courrier adressé à Monsieur Bergerand lui stipulant qu'il avait effectué les travaux en dehors du délai de 5 ans octroyé après la décision.

Madame le Maire informe le conseil municipal que les services d'ENEDIS ont fait une demande auprès de la mairie pour connaître son avis concernant un branchement électrique.

Madame le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Bergerand a fait une demande d'autorisation de voirie, pour réaliser une tranchée sous la route pour un conduit d'eau.

Le conseil municipal donne un avis défavorable aux travaux d'ENEDIS et de tranchée pour un conduit d'eau concernant le forage de Monsieur Bergerand.

Indemnisation de l'agent recenseur :

Le Maire rappelle au conseil municipal que lors du conseil municipal du 7 novembre 2018, Madame Danielle ASSIER a été nommée agent recenseur sur la commune pour le recensement 2019.

Le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de fixer le montant des indemnités allouées à Madame Danielle ASSIER dans le cadre de sa fonction de recenseur.

Le Maire informe le conseil municipal que la dotation attribuée à la commune pour cette mission s'élève à 615 €.

Madame Danielle ASSIER a réalisé sa mission de façon très professionnelle, sans compter son temps. Son travail a été apprécié.

Le Maire propose au conseil municipal une rémunération brute de 800 € sous forme forfaitaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

APROUVE le montant de la rémunération de l'agent recenseur

AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour mettre en place cette rémunération.

Poste de Madame Brigitte PIASCO

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que Madame Brigitte PIASCO, employée par la mairie, partira à la retraite à compter du 1^{er} juin 2019.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'embaucher une autre personne pour remplacer Madame PIASCO. Des démarches seront donc mises en place dans les semaines à venir pour recruter cette personne.



Conseil municipal du mercredi 13 mars 2019

Délibération : présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées 2017

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il est fait obligation à la régie eau et assainissement, en tant que gestionnaire du service public de distribution sur l'eau potable et l'assainissement des eaux usées, de présenter un rapport concernant le prix et la qualité du service public sur l'eau potable et sur l'assainissement (RPQS).

Ce rapport annuel reprend les données suivantes :

- La tarification eau et assainissement
- Les indicateurs de performances et financiers
- La caractérisation technique du service
- Les travaux réalisés
- Les programmes de travaux

Madame le Maire précise que ce rapport a été établi par la régie intercommunale d'eau et d'assainissement et que celui-ci est destiné notamment à l'information des usagers.

La présentation est faite à l'ensemble des conseillers pour l'année 2017.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et assainissement.

Questions diverses

Madame GAMBIRASIO Marie-Laure propose le versement d'une prime de 1 500€ à Madame PIASCO Brigitte pour son départ à la retraite. Le conseil municipal discute de cette proposition et reporte cette décision à un prochain conseil municipal.

Abattage du tilleul place de l'église

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'annonce faite à l'occasion du repas des anciens concernant l'abattage du tilleul de la place de l'église a généré des interrogations de la part des administrés. L'abattage initialement prévu le lundi 11 mars a donc été décalé. Le conseil propose de mettre en place une réunion publique le samedi 16 mars à 11 heures sur les lieux en présence du spécialiste de la Société «*Après de*

mon arbre» afin qu'il puisse donner des explications sur les raisons de l'abattage.

Stationnement des poids lourds sur le parking de l'école de Chantesse

Madame le Maire informe le conseil municipal que la société de transport scolaire mandatée pour le transport des élèves de l'école de Chantesse a contacté la mairie pour signaler des abus sur le stationnement des poids lourds sur le parking de l'école de Chantesse durant les horaires scolaires.

Ces poids lourds empêcheraient les manœuvres en sécurité des transports scolaires.

Madame le Maire a fait parvenir un courrier aux personnes concernées sur la commune en précisant que le stationnement de leurs poids lourds était toléré mais qu'il était interdit durant les jours et heures d'école. Dans ce courrier Madame le Maire spécifie qu'un arrêté d'interdiction avec les précisions horaires sera bientôt affiché sur les lieux.

Conseil municipal du mercredi 10 avril 2019

Délibération consultation sur le projet SAGE

Le Maire expose, notre secteur fait partie du périmètre du SAGE Bas Dauphiné-Plaine de Valence instauré par arrêté inter-préfectoral du 29 avril et du 15 mai 2013. Ce SAGE, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, a pour principale vocation la préservation des ressources en eaux souterraines de notre territoire indispensables à l'alimentation en eau potable des populations, actuelles et futures, tout en permettant le développement économique du territoire et le bon fonctionnement des cours d'eau. Les ressources en eau souterraines concernées sont principalement les nappes de la molasse miocène du bas Dauphiné et des alluvions de la plaine de Valence, en lien avec divers cours d'eau.

Après cinq ans de travail collectif associant des représentants des différents types d'acteurs de l'eau (usagers, collec-

tivités, État), **la commission locale de l'eau a adopté le 18 décembre 2018 le projet de (SAGE) Bas Dauphiné Plaine de Valence**, et ce à la quasi unanimité (59 voix pour et 1 contre).

Conformément à l'article L.212-6 du code de l'environnement, les collectivités et acteurs institutionnels concernés par le périmètre du SAGE sont consultés sur ce projet avant qu'il ne soit soumis à enquête publique courant 2019. À l'issue de cette procédure, le SAGE devra être approuvé par arrêté inter-préfectoral Drôme-Isère.

Vu le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux dit «*SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence*» soumis à l'avis l'assemblée délibérante,

Ouïe le rapport de Madame le Maire,

Au regard des enjeux liés aux ressources en eau pour l'avenir de notre territoire, et de la nécessité de les préserver,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité,

ÉMET un avis favorable sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Bas Dauphiné Plaine de Valence présenté par la Commission Locale de l'Eau,

AUTORISE Madame le Maire à signer cet avis qui sera transmis à la commission locale de l'eau.

Délibération : approbation du compte de gestion 2018

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31 et L2313-1 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R2313-1 et suivants ;

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer,

le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier principal, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes actions budgétaires ;

Statuant sur la validité des valeurs inactives.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

DÉCLARE que le compte de gestion dressé par le Trésorier principal pour l'exercice 2018 visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

ADOpte le compte de gestion 2018 du budget principal

Vote du conseil municipal : 8 voix Pour, 1 voix Contre.

Délibération : approbation du compte administratif 2018

VU les dispositions prévues au code général des collectivités territoriales et notamment à son article L 2121-29 ;

Délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2018 dressé par Madame le Maire ;

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Le conseil municipal :

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2018, lequel peut se résumer ainsi :

• **Constata**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	196 737,96	G	296 664,93
	Section d'investissement	B	139 891,17	H	107 254,08
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	56 059,33 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit)	J	174 047,25 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	336 629,13	= G+H+I+J	634 025,59
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	196 737,96	= G+H+K	352 724,26
	Section d'investissement	= B+D+F	139 891,17	= H+I+L	281 301,33
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	336 629,13	= G+H+I+J+K+L	634 025,59

de fonctionnement de l'exercice 2017 et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **Adopte** le compte administratif 2018 du budget principal.

Madame le Maire, ordonnateur, ne prend pas part au vote. 7 votants : 7 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention

Délibération : affectation du résultat

Madame le Maire propose à l'assemblée d'affecter au compte 1068 en recettes d'investissement la somme de 80021,34€, issue du résultat de fonctionnement 2018.

Le conseil municipal, après délibération, accepte à l'unanimité cette proposition.

Délibération : taux d'impositions des taxes directes locales 2019

Madame le Maire propose à l'assemblée de voter les taux des impôts locaux 2019

	Base d'imposition prévisionnelle 2019	Taux d'imposition communal	Produit correspondant
Taxe d'habitation	424 600 €	13,80 %	58 595 €
Taxe foncière bâti	278 200 €	12,50 %	34 775 €
Taxe foncière non bâti	26 600 €	35,47 %	9 435 €
Total			102 805 €

sans augmentation par rapport à 2018 : Le conseil municipal, après délibération, accepte à l'unanimité cette proposition.

Délibération : vote du budget primitif communal

Madame le Maire énonce à l'assemblée les chiffres des divers chapitres du budget primitif communal 2019 :

Dépenses de fonctionnement :

337 902,05 €

Recettes de fonctionnement :

337 902,05 €

Dépenses d'investissement :

638 333,33 €

Recettes d'investissement :

638 333,33 €

Le conseil municipal, après délibération, vote à main levée le budget primitif communal 2019 :

9 votants : 8 voix Pour, 1 voix Contre, 0 Abstention

Délibération : indemnités du Maire et des adjoints au 1^{er} janvier 2019

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-23 et l'article L.2123-24 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux à partir du 1^{er} janvier 2019,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal en date du 28 mars 2014 constatant l'élection du maire et de trois adjoints,

Vu la note d'information du 9 janvier 2019 relative aux montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux applicables à partir du 1^{er} janvier 2019,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 329 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 17 %,

Considérant que pour une commune de 329 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 6,6 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019 de fixer le taux des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints comme suit :

- maire : 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- 1^{er} adjoint : 6,6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- 2^e adjoint : 3,3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- 3^e adjoint : 3,3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget communal,

DE TRANSMETTRE au représentant de l'État dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé

récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Délibération : participation SEDI abri bus :

Le SEDI a été sollicité pour l'éclairage de l'abri-bus au carrefour RD1092/chemin de la Bourgeat.

Il propose une solution de luminaire solaire, suite à une étude d'éclairage faite par un fournisseur qui garantit un fonctionnement normal pour un luminaire de ce type dans le secteur concerné malgré la végétation à proximité.

Compte tenu du financement que le SEDI peut apporter sur ce type d'affaire, il faut compter un reste à charge financier pour la commune de l'ordre de 500€. Par contre cette intervention ne pourra se faire avant le printemps 2020 puisque le syndicat n'a plus le budget pour financer cette opération sur 2019.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE cette proposition et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents s'y référant.

Délibération : participation financière de la commune au SEDI en matière de maintenance éclairage public – NIVEAU 1 - BASILUM

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales et plus particulièrement son article L.5212-26 ;

VU les statuts du SEDI adoptés par délibération n°2016-033 en date du 7 mars 2016 ;

VU le document intitulé « MODALITÉS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET FINANCIÈRES » transmis par le SEDI ;

VU la délibération communale de transfert de la compétence optionnelle éclairage public au SEDI 2018/24 du 7 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT l'adhésion de la commune au SEDI en date du 4 novembre 2011 ; considérant le transfert de la

compétence éclairage public au SEDI en date du 1^{er} juillet 2019 et la signature de la convention de mise à disposition du patrimoine correspondante ;

CONSIDÉRANT la demande du SEDI de participer financièrement, par le biais de fonds de concours, à cette maintenance forfaitaire ;

CONSIDÉRANT que le montant total du fonds de concours sollicité n'excède pas les trois quarts du coût hors taxes de l'opération ;

CONSIDÉRANT les différents niveaux de maintenance que le SEDI exerce sur le territoire des communes ayant transféré la compétence éclairage public et la possibilité de changer pour un niveau de maintenance supérieur à chaque année civile ;

CONSIDÉRANT que la contribution demandée est calculée sur la base de l'inventaire annuel du patrimoine communal et est fonction du niveau de maintenance choisi ;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé de participer financièrement à la maintenance forfaitaire de l'éclairage public de Niveau 1 – BASILUM par application des prix annuels unitaires suivants appliqués aux différentes catégories lumineuses de la commune (voir tableau ci-dessous).

CONSIDÉRANT que la maintenance forfaitaire réalisée sur l'année sera appelée en une seule fois à la fin du 1^{er} trimestre de la même année sur la base de l'inventaire du patrimoine éclairage public connu à cette date (hors luminaire sous garantie, la première année suite à installation).

CONSIDÉRANT qu'en cas de transfert de la compétence éclairage public au SEDI en cours d'année, la maintenance forfaitaire de l'année sera appelée en une seule fois le mois suivant la date effective du transfert sur la base de l'inventaire du patrimoine éclairage public connu à cette date et sera calculée au prorata de sa durée.

Catégorie lumineuse	Coût moyen HT des prestations maintenance	Part communale (fonds de concours)	
		TCCFE non perçue SEDI	TCCFE perçue SEDI
		65%	30%
A : LED	10,00 €	6,50 €	3,00 €
B : ACCES SIMPLE	21,00 €	13,65 €	6,30 €
C : ACCES COMPLEXE	26,00 €	16,90 €	7,80 €

CONSIDÉRANT qu'il est également proposé de participer financièrement à la maintenance hors forfait de l'éclairage public à hauteur de :

CONSIDÉRANT enfin que la maintenance hors forfait réalisée sur l'année sera appelée en une seule fois à la fin du 1^{er} trimestre de l'année suivante.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE

- D'attribuer chaque année un fonds de concours au SEDI en vue de participer au financement de la maintenance éclairage public Niveau 1 – BASILUM sur le territoire communal conformément aux dispositions exposées ci-dessus ;
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant, à signer tout acte administratif ou financier à intervenir en

Part communale (fonds de concours)	
TCCFE non perçue SEDI	TCCFE perçue SEDI
65% du coût de l'opération	30% du coût de l'opération

application du présent exposé des motifs ;

- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal en section de fonctionnement.

Délibération : travaux d'investissement sur voirie communale – chemin des Bergers et chemin des Mollauds

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'au vu de la fin des constructions des lotissements situés respectivement chemin des Bergers et chemin des Mollauds, il est nécessaire d'aménager

au mieux la route autour de ces lotissements pour le confort des habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la réalisation de travaux de voirie sur les chemins des Bergers et des Mollauds

AUTORISE Madame le Maire à demander une subvention auprès des services compétents du département de l'Isère, territoire Sud Grésivaudan

ADOpte le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Chemin des Bergers	27 364 €	Subvention du territoire	21 890 €
Chemin des Mollauds	27 364 €	Fonds libres de la commune	32 838 €
	54 728 €		54 728 €

Travaux place de l'église

Grâce à une subvention allouée par le Conseil Départemental, l'accessibilité autour de la place de l'église a pu être entièrement aménagée au printemps.

Après quelques semaines, ces travaux ont permis la mise en place d'un revêtement au sol devant l'église et autour du monument aux morts et d'un cheminement piétonnier pour accéder au cimetière.

Le choix des élus s'est porté sur plusieurs textures et couleurs de matériaux différentes afin de préserver le site, la perméabilité du sol et de délimiter clairement des places de parking dont une pour les personnes à mobilité réduite (PMR).



Une belle journée pour découvrir la filière bois des Chambaran

À l'occasion de la journée internationale des forêts, la charte forestière de territoire des Chambaran, en collaboration avec un grand nombre de professionnels, proposait au grand public de découvrir la filière bois à travers plusieurs animations sur le territoire, le dimanche 17 mars.

Ainsi plus de 400 personnes se sont rendues sur les différents sites pour participer aux visites en forêt commentées par les techniciens de l'ONF et du CRPPF, découvrir les métiers et les créations des artisans qui ouvraient leurs ateliers : jeux et mobilier en bois, tourneur sur bois, menuisier et meubles en palette, visiter une chaufferie bois et une construction

en bois local ou encore assister à la conduite d'un chantier forestier, à des démonstrations de sciage et élagage et découvrir le travail des associations de propriétaires forestiers. Parmi eux, une vingtaine d'élus avait également fait le déplacement dont deux conseillers départementaux.

Une journée très positive tant pour les visiteurs que pour les participants qui ont pu expliquer et faire connaître leur travail à un public très intéressé.

Rendez-vous donc l'année prochaine pour la quatrième édition !

Pour plus d'informations :

www.actu.charteforestiere.chambaran.fr

Roybon



Saint Marcellin



Saint Michel sur Savasse



Le Grand Serre



Chantesse vu de Vatilieu



Rencontres de l'autonomie organisées par le Département

Quelques photos des ateliers de sensibilisation au handicap. Les ateliers ont permis un temps de découverte de la structure accueillante, l'ESAT de Vinay, et un temps de partage entre les personnes en situation de handicap et les élèves de l'école de Chantesse. Ces temps de rencontres permettent « aux barrières » de tomber, d'échanger et de créer ensemble !





**En Isère,
encore plus
qu'ailleurs,
pourquoi se faire
une montagne
du bien-vieillir
à domicile ?**

AIDES FINANCIÈRES | SOLUTIONS | SERVICES

Pour toutes informations
0 800 38 00 38
NUMÉRO VERT - APPEL GRATUIT

www.isereadom.fr



Conception-réalisation Pôle Santé, Bien-Vivre - Groupe IMA - Mai 2019 - Crédit photos © Shutterstock LLC

Offre de service civique 2019/2020 Territoire du Sud Grésivaudan



Mission 1 : faciliter l'utilisation d'internet pour les démarches administratives d'accès aux droits.

Recevoir les usagers ne sachant pas utiliser l'outil numérique et les aider dans leurs demandes administratives sur internet : permanences au sein des Maisons du Département, des centres médico-sociaux ou autres locaux.

Mission 2 : réduction des gaspillages alimentaires dans les collèges.

Animer des sensibilisations des élèves sur la lutte contre le gaspillage alimentaire de façon ludique, attractive, interactive, et faire participer les agents à ces sensibilisations, à l'aide des supports existants.

Mission 3 : soutien à la médiation dans les transports scolaires.

Intervention auprès des collégiens sur les règles de sécurité dans les transports.

Dialogue avec les élèves et intervention pour prévenir les incivilités.

Présence aux abords des établissements scolaires lors de la prise en charge des élèves.

Conditions :

- Durée : 8 mois (novembre 2019 à juin 2020).
- Engagement : 28 h par semaines sur 4 jours.
- Indemnité mensuelle : 107,58 € versés par le Département et 473,04 € versés par l'État.
- Âge : entre 18 et 25 ans.
- Être français ou disposer d'un titre de séjour.
- Pas de pré-requis de diplôme ou de formation.
- Prise en charge de 50% de l'abonnement du transport en commun.
- Aide de 500€ pour passer le permis de conduire.

Lieu : Direction territoriale du Sud Grésivaudan, Saint Marcellin.

Postes disponibles : 2

Personne à contacter : Mme Türkan Caglak : 04 76 36 38 57
turkan.caglak@isere.fr

Mission Locale « Jeunes » Saint Marcellin Vercors Isère

Maison de l'intercommunalité CS 20063
38162 Saint Marcellin cedex
Standard 04 76 38 83 42
<http://www.missionlocale.saintmarcellin-vercors-isere.fr/>
https://www.instagram.com/p/BtLsHe5h6Hm/?utm_source=ig_web_copy_link

Horaires d'ouverture au public :

Saint Marcellin : le lundi de 13h30 à 17h30
du mardi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30
le vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

Vinay : le mardi toute la journée

Pont en Royans : le mardi après-midi

St Quentin sur Isère : .. un lundi après-midi par mois

Les jeudis de l'emploi
J'le dis, j'y vais

Jeunes 16-25 ans

BOOSTE TON JOB

Un coaching personnalisé
Les clés de ta réussite **9h30**

- CV et lettre de motivation
- Inscription à Pôle emploi - Inscription en agence d'intérim
- Consultation d'offres d'emploi - Candidatures en ligne
- Actualités emploi / formation

Un après-midi, un thème **14h**

- Je découvre des métiers
- Je rencontre des professionnels
- Je développe mon réseau
- Je m'informe

C'EST POUR MOI !

Mission Locale « Jeunes »
Saint-Marcellin Vercors Isère
Maison de l'intercommunalité
7 rue du Colombier
38160 Saint-Marcellin
04 76 38 83 42

Mission Locale « Jeunes »
Saint-Marcellin Vercors Isère

Jeunes 16-25 ans

Mission Locale « Jeunes »
Saint-Marcellin Vercors Isère

Affirmez votre potentiel !

Information
Orientation
Formation
Emploi
Vie Quotidienne

Mission Locale « Jeunes »
Saint-Marcellin Vercors Isère
Maison de l'intercommunalité - 7 rue du Colombier - CS 20063
38162 SAINT-MARCELLIN cedex
04 76 38 83 42 contact@mlj-ismvl.fr www.missionlocale.saintmarcellin-vercors-isere.fr

La Mission Locale accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs parcours d'insertion sociale et professionnelle.

A la Mission Locale vous bénéficiez :

- d'un suivi gratuit et personnalisé par des professionnels,
- d'un accompagnement à l'emploi, la formation ou à des formations,
- d'une information sur les contrats et les filières d'alternance,
- de rencontres avec des employeurs et des professionnels locaux,
- des aides de l'Etat ou de la Région pour les jeunes.

St Marcellin
Vinay
Pont en Royans
St Quentin sur Isère

Inauguration de l'espace Sports et Loisirs et Biblio-frigo

Pour faire suite aux demandes formulées par quelques adolescents de la commune depuis plusieurs années, un petit groupe d'élus travaillait depuis deux ans à l'installation d'équipements sportifs sur le terrain communal situé près de la salle Chantessa, en face du cabanon.

Comme annoncé, l'inauguration de cet espace dédié aux sports et aux loisirs et ouvert à tous ceux qui auront envie d'y passer du temps a eu lieu le samedi 15 juin en fin de matinée avant le traditionnel repas champêtre organisé par les bénévoles du comité des fêtes qui fêtaient les 10 ans d'existence de leur association.

Le préau et ses équipements ont été financés pour une bonne moitié par des subventions, l'une du Département et l'autre de la CAF de l'Isère. L'installation des équipements a été réalisée par notre employé communal.

Un panneau signalétique sera implanté prochainement avec la mention de la date d'inauguration, le rappel de son origine, son financement, sa vocation ainsi que le respect de son usage.

Sous et autour du préau sont installés : un panneau de basket, une table de ping-pong, des bancs, une corbeille et un cendrier qui invitent à maintenir cet endroit dans un état d'intégrité et de propreté.

Les élus qui ont travaillé sur ce projet insistent sur l'interdiction absolue de circuler avec des engins motorisés sur tout le terrain communal, sauf dérogation exceptionnelle comme celle accordée aux bénévoles du comité des fêtes à l'occasion de leurs manifestations. Un nouveau panneau signalant cette interdiction a déjà été installé près du préau.

La municipalité a souhaité participer à ce moment festif en proposant une animation d'orgue de Barbarie avec l'interven-

tion musicale de « Crève Cœur » qui s'est poursuivie tout au long de la journée instaurant une ambiance conviviale et chaleureuse, certains poussant même la chansonnette avec lui, jusqu'au moment où l'orage violent de grêle a mis fin brutalement à la manifestation au grand désarroi de tous au milieu de l'après-midi !

Nathalie Bessoud, en charge du projet d'aménagement a présenté le « Biblio-frigo ».

Pour mémoire, un vieux réfrigérateur avait été offert par le comité des fêtes à la commune et attendait de bonnes volontés pour être restauré.

Laurence Briset qui avait déjà participé au concours de notre logo a accepté de donner de son temps et nous a fait profiter de ses talents d'artiste. Elle l'a nettoyé et peint avec des motifs et des couleurs champêtres qui se fondent au mieux dans notre paysage rural, la vache y est bien représentée !

Les élus et particulièrement Isabelle Oriol la remercient vivement pour le travail fourni et la félicitent pour la qualité de son œuvre.

Sur la demande des élus sollicités lors du dernier conseil municipal, des bénévoles du comité des fêtes ont déplacé le Biblio-frigo à l'angle de la salle des fêtes, près de la mairie, où il trouve à présent sa place avec notamment plus de passages permettant les échanges de toutes sortes. De la BD à l'ouvrage de sciences, en passant par les polars et les romans divers et variés... tous les livres y ont leur place !

Consommez sans modération, déposez, empruntez et n'hésitez pas à nous donner vos avis pour que cet outil ludique, pédagogique et de détente remplisse au mieux sa vocation : faire perdurer le plaisir de la lecture !

En ce samedi 15 juin, en l'absence d'Isabelle Oriol malheureusement occupée à une triste cérémonie familiale, Nathalie Bessoud a clos son petit discours en remerciant les bénévoles pour leur aide et pour le prêt des gobelets qui comportent l'emblème de la commune de Chantessa, financés conjointement par le comité des fêtes et l'association sportive et en invitant l'assistance à prendre le verre de l'amitié offert par la municipalité.

Les activités sportives qui avaient été annoncées n'ayant pas pu être maintenues en plein air en raison de la météo orageuse, quelques jeux d'adresse en bois prêtés par Laurence avaient été mis à disposition du public.





Association Sportive de Chantesse

2019-2020

Cross training

combiné d'exercices faisant travailler différentes parties du corps pour sportifs d'un bon niveau

Mercredi et Jeudi
de 19h30 à 20h30
avec **Quentin** (cours limité à 25 personnes)



PILATES

Gymnastique dont les exercices sont basés sur la concentration, la respiration, la précision des mouvements

Mardi de 18h à 19h et de 19h à 20h avec **Chantal**,
Mercredi de 9h à 10h et de 10h à 11h avec **Nathalie**
(cours limité à 12 personnes)



GYM

Cardio, renforcement musculaire, stretching
Mardi de 18h30 à 19h30 avec **Michèle**



STEP

Mardi de **19h30 à 20h30**
avec **Michèle**



MON MOMENT MAGIQUE

Ateliers « **bien-être au féminin** »
1 vendredi par mois de 19h30 à 21h30
avec **Nadège** (Séance limitée à 10 personnes)
2019 : 11 octobre et 15 novembre

Les cours de l'ASC reprendront la semaine 37 (semaine du 9 septembre)

Pour tout échange ou question merci d'utiliser uniquement l'adresse courriel de l'ASC : aschantesse@gmail.com

Les inscriptions de la saison 2019-2020 se feront exclusivement dans la salle CHANTESSA aux dates suivantes :

- Samedi 21 septembre de 9 h 30 à 11 h 30

- Mercredi 25 septembre de 19 h à 21 h

Aucune inscription ne sera enregistrée en dehors de ces 2 dates.

Tarifs saison 2019-2020

Adhésion à l'association sportive obligatoire : 5 € par personne/an qui est incluse dans les tarifs ci-dessous

<ul style="list-style-type: none"> Gym, Cross training et Step <u>Pour les extérieurs</u> 1 cours : 105 € 2 cours : 180 € 3 cours : 240 € <u>Pour les chantessois</u> 1 cours : 95 € 2 cours : 160 € 3 cours : 215 €
<ul style="list-style-type: none"> Pilates 1 cours : 155 € Pilates + 1 autre activité ASC 220 € Ateliers « bien-être au féminin » 10 € si adhésion à un autre cours ASC

Règlement(s) à l'inscription, possibilité de donner 2 chèques pour paiement échelonné (retirés en octobre et en novembre). Chèque(s) à l'ordre de l'Association Sportive de Chantesse (ASC).

Si le nom sur le(s) chèque(s) est différent du vôtre, il conviendra de l'indiquer au dos du chèque et sur le bulletin d'inscription.

Certificat médical obligatoire à présenter au moment de l'inscription
valable pour 3 ans si émis après le 01/09/17.

La mention des activités précises pratiquées pour la saison est obligatoire.

En cas de non présentation après les vacances de Toussaint, l'accès au cours pourra être refusé par l'intervenant.

Saison 2019-2020
Chantesse



MON MOMENT MAGIQUE
#prendresoindeso

au féminin

ATELIER BIEN-ÊTRE AU FEMININ



Pour toutes les wonder-women qui veulent laisser leur cape au vestiaire et se ressourcer. Venez partager ce moment de détente pour vous faire du bien, dans sa tête, son corps et son cœur. Un thème par atelier et des rituels qui font du bien : yoga, brain gym, relaxation, gratitude, respiration, expression de soi, créativité ...

CHANTESSSE (38)
1 VENDREDI SOIR / MOIS
19H30 À 21H30

20 € l'atelier + 10 € Adhésion annuelle à l'association
Si adhérent à l'Association Sportive de Chantesse : 10 € l'atelier

INFO ET RÉSERVATION

Nadège GUILLERMET,
Accompagnatrice au mieux-être

 [Facebook.com/GrainesDeBienEtre](https://www.facebook.com/GrainesDeBienEtre)
asso.grainesdebienetre@gmail.com

Tel : 06 06 50 67 31

11 Octobre **2019**
15 Novembre
14 Janvier **2020**
15 Février
13 Mars
10 Avril
15 Mai
12 Juin
03 Juillet



Repas champêtre

Le 15 juin le comité des fêtes a célébré ses 10 ans lors du repas champêtre. Malgré le manque de participation des Chantessois, l'ambiance était chaleureuse. La présence du « Crève-cœur », animateur d'orgue de Barbarie réservé par la municipalité qui inaugurait l'espace Sports et Loisirs situé en face de notre cabanon en fin de matinée, a enchanté et fait chanter la cinquantaine de convives présents.



Tout se déroulait à merveille jusqu'à l'arrivée de la violente tempête de vent et de grêle en milieu d'après-midi qui a dévasté la commune et mis fin à la journée festive en détruisant notre chapiteau.

Fort heureusement nous nous sommes repliés à temps à l'intérieur et aucune personne n'a été blessée. Seuls de gros dégâts matériels notamment sur les véhicules sont à déplorer.

Bien évidemment le concours de pétanque et le jeu des voisins n'ont pas pu avoir lieu cette année.

Tous les participants ont tout de même fort apprécié le repas préparé par l'équipe du comité des fêtes et ont vivement remercié les bénévoles pour leur investissement devant leurs mines dépitées.

Pour le repas, nous étions installés pour moitié dans la salle Chantessa et pour moitié sous un barnum accolé au bâtiment en raison de la météo capricieuse.



L'assemblée générale de l'association aura lieu en octobre, la date et l'heure seront diffusées à la rentrée sur un tract dans les boîtes aux lettres.

Pour que les manifestations puissent perdurer, il est impératif que d'autres habitants participent en donnant un peu de leur temps, apportent des idées, s'investissent.

Faute de nouvelles recrues la poursuite de l'existence de l'association est d'ores et déjà remise en cause.

Pasta Party

Le samedi soir à partir de 19h, nous avons proposé une pasta party qui comme chaque année a permis de rassembler quelques Chantessois et d'autres visiteurs qui, attirés par notre festival de la science, viennent aussi découvrir notre petite commune.

Au menu : pâtes à volonté, accompagnées de 4 sauces au choix, fromages blancs et tartes aux fruits ont régalé la centaine de convives qui s'était inscrite.

À partir de 21h30, après s'être restauré, la plupart d'entre eux se sont rendus à la conférence et aux observations du ciel étoilé, proposés par Baptiste et son équipe de férus d'astronomie sur le stade.

La bonne fréquentation et le résultat engrangé cet été permettront peut être d'envisager la réparation ou le rachat du barnum, détruit l'après-midi du 15 juin par la terrible tempête de grêle.

Nous tenons à remercier les quelques personnes de bonne volonté qui ont prêté main forte à l'équipe du comité spontanément et ont rendu ce moment de partage très convivial et permis à tous de passer une soirée fort agréable.

*Jean-Marc Bessoud
pour toute l'équipe du comité des fêtes*



5^e festival de la science

Le 17 août au matin, après le soleil, c'était le tour des bénévoles de se lever pour mettre en place le 5^e festival d'astronomie de Chantesse.

La première nouveauté était l'installation, durant deux jours, de stands scientifiques sur l'ensemble du stade municipal.

Un peu moins de 300 visiteurs ont pu voyager à travers un système solaire mis à l'échelle du stade afin d'appréhender les distances qui nous séparent des autres planètes.

Juste après, ils avaient le choix de découvrir les constellations visibles, depuis d'autres points de vue que celui de la terre, grâce à une reconstitution en bambou ou de construire une fusée à eau pour concevoir un peu mieux la mécanique spatiale.

À cet instant la visite ne faisait que commencer, puisqu'il restait encore à découvrir l'histoire de la science à travers des pendules conçues par trois scientifique émérites : Galilée, Newton et Foucault.

Puis c'était le moment de comprendre comment les astronomes mesurent les distances dans l'univers grâce à une expérience visuelle et comment fonctionne l'espace-temps en observant d'étranges sphères de différentes masses déformer un drap tendu qui jouait le rôle d'une table.

La nuit tombe et petit à petit les télescopes remplissent le stade.

Une quinzaine d'instruments appartenant à l'association AurorAlpes, qui organisait la partie scientifique du festival, et à l'association voironnaise Albédo 38 venue en renfort, se dirige tour à tour vers les plus beaux astres du cosmos en profitant des planètes Jupiter et Saturne particulièrement bien visibles. Cette observation fut encore plus plaisante grâce à l'extinction des éclairages publics toute la nuit accordée par la mairie et la coopération pour la préservation du ciel nocturne des autres communes environnantes qui elles aussi ont stoppé leurs éclairages à partir de 23h30.

Pour le deuxième et dernier jour c'est au tour de 120 visiteurs de venir découvrir les activités du stade et le simulateur d'aurores polaires : la Planeterrella présente pour la troisième année.

Un grand merci à Olivier Katz, Thomas Auffroy et Alexandre Bottollier-Curtet de l'association AurorAlpes pour leur aide dans l'organisation et l'animation de cette journée et aux membres de l'association Albédo 38 qui atteint sa troisième année de participation à notre festival.

Baptiste Falque



Association «Colibris»

La toute nouvelle association COLIBRIS prend le relai de l'association sportive de Chantesse pour organiser la 4^e édition de la randonnée solidaire.

COLIBRIS a pour but d'organiser des manifestations afin de recueillir des fonds pour d'autres associations reconnues d'intérêt général, solidaire ou humanitaire et de participer à des actions solidaires.

Depuis mars 2019 des bénévoles de tout horizon, motivés pour «faire leur part», chacun selon ses disponibilités et ses moyens, ont rejoint les colibris qui prennent un envol prometteur !

Cette année encore, les fonds récoltés seront entièrement reversés à l'associa-

tion de Christine JANIN, **A Chacun Son Everest** qui permet chaque année de redonner confiance et espoir aux enfants et femmes qui ont atteint leur everest en traversant la maladie.

C'est cet espoir que la randonnée solidaire de Chantesse s'attachera à faire perdurer **le dimanche 15 septembre 2019.**

Alors venez nombreux rejoindre les colibris déjà mobilisés pour cette initiative solidaire.



Marchez, courez et ainsi vous aurez fait votre part solidaire !!!

Contacts : Laurence FALQUE
au 06 08 33 52 06
ou colibris38470@gmail.com

